



Paris, le 22 juin 2007 n° 147/D130

Compte-rendu de la première réunion du groupe de travail  
Indicateurs d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi  
du 11 juin 2007

Présents :

Hélène ALEXANDRE	APEC
Sébastien BERTHE	CNIDFF
Jean-Paul BLOUARD	UNÉDIC
André BOSSARD	CERC
Michel CEZARD	INSEE
Pierre CONCIALDI	ACDC
Jean-Baptiste de FOUCAULD	IGF MIN ÉCONOMIE FINANCES EMPLOI
Etienne DEBAUCHE	DARES MIN EMPLOI
Jacqueline DONEDDU	CGT
Françoise DUSSERT	CNIS
Jacques FREYSSINET	CEE
Annie GAUVIN	ANPE
Jean-Pierre GUENANTEN	MNCP
Christian JANIN	CFDT
Sylvie LAGARDE	INSEE
Christine LAGARENNE	DARES MIN EMPLOI
Olivier PASSET	CENTRE D'ANALYSE STRATÉGIQUE
Nicolas PROKOVAS	CGT ANPE
Pierre RALLE	CEE
Yvonick RENARD	MÉDEF FIM
Marie REYNAUD	DARES MIN EMPLOI
Paul SANTELMANN	AFPA
François VINCENT	CFE CGC
Excusé :	
Alberto LOPEZ	CÉREQ

## Exposé introductif, Jean-Baptiste de Foucauld

Notre groupe va réfléchir aux indicateurs d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi. Nous allons ensemble travailler sur le fond, et faire des propositions sur ce sujet délicat. Je n'ai personnellement pas de compétences particulières sur les chiffres de ce domaine, vous en avez tous plus que moi, mais je m'intéresse au chômage et à l'emploi, qui sont des sujets fondamentaux dans une société démocratique. De l'action menée dans le domaine associatif, j'ai tiré une vision du chômage au travers de l'accompagnement de personnes en difficulté d'emploi. J'y ai découvert que chaque chômage est un phénomène particulier, chaque forme de recherche d'emploi implique un type de souffrance spécifique. C'est difficile de situer les responsabilités. Sont-elles collectives ? Individuelles ? Représenter le chômage par des indicateurs trop simples risque de forger des images fausses et d'aboutir à des décisions politiques inappropriées. La fétichisation du chiffre du chômage a nui aux politiques publiques : les politiques d'insertion, qui ne réussissent que par la qualité, ont été souvent déterminées par des soucis de quantité.

Nous voici aux prises avec un vrai sujet, essayer de construire des indicateurs qui permettent de mieux communiquer avec l'opinion, d'améliorer l'information du grand public, et aussi d'élaborer et de piloter mieux la politique publique de l'emploi avec l'ensemble des acteurs concernés. C'est aussi une façon de prolonger les travaux sur les inégalités commencés au Commissariat au plan et qui se sont poursuivis avec le groupe "Niveaux de vie-inégalités sociales" présidé par Jacques Freyssinet, dans le rapport duquel il y a d'ailleurs quelques indicateurs nous concernant.

J'avais de bonnes raisons pour avoir accepté la présidence de ce groupe et je tenais à vous les dire. Je pense que c'est vraiment un sujet important.

Ce groupe est mis en place par le bureau du Cnis. On nous a communiqué un projet de mandat, que nous allons discuter. Je vais commencer par un tour de table, afin que tout le monde puisse se présenter. En principe sont invités à ce groupe de travail d'une part les membres du bureau du Cnis, d'autre part les participants réguliers à la formation Emploi, revenus ; et j'ai demandé à pouvoir inviter quelques personnes qui me paraissaient devoir être présentes, et notamment les représentants des demandeurs d'emploi. Ils sont représentés certes par les organisations syndicales, mais il y a aussi des associations qui les représentent plus directement, qui ont des choses à dire, et qui ont participé à un collectif sur ce sujet. Cela me paraît assez important qu'ils puissent en être membres. Je remercie aussi Jacques Freyssinet d'avoir accepté de venir nous faire part de sa longue expérience sur ces sujets et déjà de ses contributions dans le cadre du Lasaire.

Il y a des personnes excusées pour cette réunion, Alberto Lopez, du Cereq (qui a d'ailleurs fait quelques remarques), ainsi que Patrick Aubert, de l'Insee. Nous avons deux éminents rapporteurs, Marie Reynaud, de la Dares, et Michel Cézard, de l'Insee. Le secrétariat sera assuré par le Cnis, représenté aujourd'hui par Françoise Dussert. On parlera méthode après, commençons par le tour de table.

(tour de table)

Nous avons envoyé un ordre du jour avec trois points, d'abord l'examen du projet de mandat, une discussion sur la méthode et le programme de travail et puis l'examen des éléments pour un premier état des lieux. Lorsque nous nous sommes réunis avec les rapporteurs, nous nous sommes dit que ce serait bien de mettre tout de suite sur le papier des éléments pour un premier état des lieux. Ce document provisoire a été élaboré en une dizaine de jours, donc c'est très rapide ; mais c'est mieux d'avoir un point pour démarrer, point que nous compléterons, et qui n'est en rien définitif.

Sur le projet de mandat que vous avez reçu, je voudrais savoir s'il vous convient sous sa forme actuelle, étant admis qu'il y aura une réunion du bureau du Cnis le 21 juin, où il sera définitivement acté, compte tenu notamment de vos réactions, propositions. C'est un mandat qui tourne autour des idées d'emploi, chômage, sous-emploi, précarité, qui - c'est important, je le redis - vise à améliorer l'information du grand public et à faciliter le pilotage des politiques, essaie d'élargir une vision des choses trop centrée sur l'indicateur BIT. Il nous invite à appréhender la complexité des phénomènes, et à partir de là, à définir des indicateurs. Une liste de thèmes doit être étudiée : durée et caractéristiques des emplois, différentes approches du chômage, situations particulières, ancienneté et récurrence, sous-emploi, situations d'emplois inadéquats (sujet délicat), instabilité et insécurité de

l'emploi. C'est un mandat large, avec en plus le souci que les indicateurs permettent une approche dynamique. Le mandat ne nous donne pas mission de travailler sur les domaines connexes qui ne font pas partie du champ du travail du groupe, salaires et revenus, conditions de travail et relations professionnelles, situation des individus au sein de leur ménage, sous réserve qu'à mon avis la notion d'emploi inadéquat flirte avec cela. Nous en discuterons. Ne chargeons tout de même pas trop la barque, chacun aura des remarques à faire sans doute sur ce point. Nous devons proposer un nombre d'indicateurs limité dans chaque champ d'études. Il faut qu'il y en ait un peu plus qu'actuellement, mais pas trop, pour ne pas noyer l'information. Nous aurons à examiner aussi les problèmes de fréquence de publication. Je me pose la question de savoir si la notion d'indicateur synthétique a un sens ou pas. Ce n'est pas dans le mandat, mais je pense que les problèmes de communication, la façon dont les journalistes commentent les chiffres, constituent un problème important. De temps en temps, on lit des articles incohérents sur le sujet. Nous avons des recommandations à faire sur ce point. Je vous propose qu'on fasse un tour de table, pour que ceux qui ont envie de s'exprimer sur ce projet de mandat puissent le faire, et que je puisse faire part de vos remarques devant le bureau du Cnis, dans une quinzaine de jours.

Un premier intervenant fait deux remarques : la première rebondit sur le commentaire que vient de faire le président. Il n'est pas logique d'écartier certains domaines connexes, qui se retrouvent justement – et la note des rapporteurs d'ailleurs le précise très bien – dans les dimensions de l'emploi inadéquat. Donc il propose de mettre "certains domaines connexes" et d'exclure de la parenthèse la question des salaires et des revenus, et celle des conditions de travail, qui sont deux dimensions de l'emploi inadéquat tel qu'il est défini dans la résolution de l'OIT. Cela éviterait une contradiction entre ce qu'on énonce dans les deux premiers paragraphes, où l'on fait référence aux résolutions de l'OIT, et puis ce paragraphe, qui est en décalage par rapport à ces résolutions.

La deuxième remarque porte sur le premier paragraphe, c'est une inexactitude, ou au moins un manque de précision. Il y a une phrase qui dit : "le dispositif actuel donne une place prépondérante au suivi mensuel du taux de chômage au sens du BIT". Il faudrait être plus précis et dire : "le dispositif actuel donne une place prépondérante à la statistique administrative des DEFM, qui sert par ailleurs à actualiser le taux de chômage au sens du BIT". Ce qui est central dans le dispositif actuel, c'est quand même la liste des demandeurs d'emploi de l'ANPE. Cela a une conséquence sur la mission du groupe ; ce n'est pas un hasard si cette phrase se poursuit par ce que devrait faire le groupe, c'est à dire proposer un certain nombre de choses. Il y a deux éléments centraux dans le travail du groupe : il devrait se prononcer sur la pertinence des indicateurs actuels, et évidemment proposer de les améliorer et de les compléter pour "apprécier le continuum des situations sur le marché du travail", comme c'est dit dans le texte. Un diagnostic, et à partir de là des propositions.

Sans chercher à alourdir la barque, déjà lourde pour un court voyage, un autre intervenant rappelle qu'au bureau du Cnis, il y a eu également une discussion qui a rééquilibré l'aspect chômage et emploi. Le fonctionnement du marché du travail contient un certain nombre de dimensions qui traitent de sujets connexes tout aussi importants, aux yeux des entreprises : les mouvements de main-d'œuvre, les qualifications recherchées, les difficultés de recrutement, les tensions sur l'offre, les missions du travail intérimaire, les métiers ouverts à l'immigration, l'émigration des jeunes qualifiés, les départs en retraite. Nous ne demandons pas forcément que ce soit inclus dans le mandat, mais n'oublions pas que c'est aussi un des éléments du halo qui entoure la population active.

Puis une autre intervention pose la question de la dimension régionale ou locale des phénomènes d'emploi et de chômage, et la question des Dom, qu'il faudrait inclure dans le mandat. Est évoquée aussi la qualité de l'emploi, thème très présent dans les instances européennes.

En réponse, le représentant de l'Insee explique que lorsqu'ils ont travaillé avec la Dares sur le projet de mandat, ils se sont posés les mêmes questions. Mais le groupe a un objectif assez rapproché, il faut qu'il soit capable de restituer des propositions pour novembre. Or sur l'emploi inadéquat, la réflexion est moins avancée, au BIT, que sur d'autres sujets. Cela ne veut pas dire que ce sujet doive être exclu du mandat, mais que la réflexion aura besoin d'un peu plus de temps pour aboutir. C'est pourquoi il est proposé de focaliser d'abord la réflexion du groupe sur des sujets sur lesquels la réflexion est plus avancée et peut aboutir plus rapidement, en tous cas pour l'échéance de l'automne. D'où cette contradiction, le projet de mandat parle d'emploi inadéquat au début, et ensuite il met de

côté les questions revenus, salaires, conditions de travail, liées à l'emploi inadéquat, à traiter plus tard dans le déroulement du travail du groupe.

De la même façon, pour répondre sur les questions de localisation, c'est une question d'urgence relative entre les deux sujets : il nous semble important d'aboutir à quelque chose de rapide sur des préoccupations au niveau national, et ensuite le groupe pourra réfléchir à ce qui se passe au niveau local, sachant que là on va buter sur des problèmes de sources, car ce ne sont pas les mêmes matériaux dont on pourra disposer.

C'est donc une question de priorisation du travail en fonction des échéances, même si cela n'apparaît pas tel quel dans le projet de mandat.

Cette intervention de l'Insee amène le président à préciser le calendrier du travail du groupe. Deux rendez-vous sont prévus, le premier pour l'inter-formation statistiques sociales en novembre ; ensuite, le groupe devra avoir rédigé son projet de rapport pour la réunion du printemps 2008 de la formation Emploi, revenus.

Les problèmes d'établissement du chiffre de chômage de l'année 2006 ne nous concernent pas, c'est l'affaire de l'Insee, qui a donné rendez-vous justement à cette réunion de l'inter-formation, ou d'une formation spécifique Emploi, revenus. Ce qui serait bien, c'est d'avoir dit un certain nombre de choses, mais il n'est pas sûr qu'on aura avancé suffisamment vite. Je ne voudrais pas qu'on ouvre trop le champ, mais il y a longtemps qu'il fallait faire le point sur tout ceci. Depuis le rapport Malinvaud, qui a été largement suivi dans ses principales recommandations, il n'y a pas eu de travail collectif de ce style.

Je ne sais pas comment le bureau va réagir ; les problèmes de marché, de tensions, je ne sais pas comment on peut les introduire, ils ne sont pas du tout dans le mandat. Cela fait partie de la problématique, incontestablement. Je ne sais pas s'il y a, à la Dares ou à l'Insee, sur ce sujet, des réactions à ce stade. C'est un sujet qui est évalué comment, d'ailleurs ?

En réponse la Dares donne quelques précisions. Lors de la formation Emploi, revenus du Cnis de fin mai 2007, ce sujet de mesure des tensions a été présenté, et il en ressortait un constat selon lequel c'est une notion encore floue, qui n'est pas mesurée par tout le monde de la même façon, et où il y avait besoin d'avancer sur la définition du concept de tension, et ensuite sur sa mesure. Il semble difficile pour le groupe de partir d'aussi loin pour intégrer ce thème dans une proposition d'indicateurs complémentaires à ceux qui existent aujourd'hui. Un autre intervenant précise que la dernière formation Emploi, revenus a évoqué une approche sectorielle sur le sujet. Certains secteurs comme le bâtiment, l'hôtellerie-restauration connaissent des tensions sur l'emploi, différentes de celles d'autres secteurs industriels, pour lesquels l'emploi est plus constant. On rejoint aussi le thème qualité de l'emploi, ou le turnover dans l'occupation des emplois. Il faut avoir une approche multi-dimensionnelle.

Selon un autre membre du groupe, il faut partir du cœur du sujet. Ce qui a suscité les travaux de ce groupe, c'est l'idée de la mise en place d'une batterie d'indicateurs. Il faut se poser la question de l'indicateur composite, en se demandant si c'est une perspective réaliste. Les divers aspects du sujet, population active, emploi, chômage, doivent être traités avec des ordres de priorité qu'il faut définir conjointement. La dimension locale doit faire l'objet d'un second temps dans nos travaux. Le sujet, ce sont vraiment les indicateurs consolidés au niveau national. Au fil des travaux, il sera sûrement question, et tant mieux, d'observations croisées, qualitatives, multiples. En termes de méthode de travail, il faudra qu'on soit raisonnable dans la manière dont on les aborde. Il faudra travailler sur le cœur, et organiser les éléments de complément, les besoins apparus, qu'on ne pourra pas forcément honorer vu les échéances de notre groupe, mais qu'on pourra positionner dans l'agenda futur.

Pour le président, dans le délai imparti, on n'aura sûrement pas bouclé sur tous les sujets. Certains sont plus mûrs, et il faut les résoudre assez vite, d'autres méritent des investigations complémentaires. Ce découplage suscite les réactions de plusieurs participants.

Sur la question locale, il y a l'aspect des analyses régionales, mais le national comprend aussi les Dom, c'est une question qu'il faut qu'on traite vite, cela fait partie des priorités. Par ailleurs, si un groupe spécial est créé sur une question, c'est pour en traiter l'ensemble des dimensions. Cet intervenant suggère d'éviter la contradiction entre une formulation qui fait référence aux résolutions de l'OIT, et un paragraphe qui exclut explicitement des domaines cités dans ces résolutions. Peut-être qu'à l'automne, on n'aura pas encore parlé d'emploi inadéquat, mais si on est là, c'est pour en parler ; dans la suite du mandat on précise bien qu'il y a des propositions qui pourront être mises en œuvre rapidement, et d'autres qui nécessiteront plus de temps. On avait rencontré le même souci dans le

groupe "Niveaux de vie et inégalités"; la question des Dom y était aussi revenue ; c'est une question récurrente à propos des statistiques sociales. L'intervenant plaide pour un mandat plus clair, qui fasse explicitement référence à la place majeure accordée aujourd'hui aux DEFM, et estime que la question des tensions sur le marché du travail est de nature différente de toutes celles qui sont évoquées ici. L'axe majeur des réflexions, ce sont les situations que rencontrent les personnes sur le marché du travail, au chômage, en situation précaire, en emploi inadéquat, en sous-emploi. Y raccrocher des préoccupations liées à la capacité des entreprises à pourvoir ou non des emplois réorienterait de façon assez sensible la mission du groupe.

Autre avis, si les tensions sont hors du champ, la population active est pleinement dans le champ. Pour faire un taux de chômage, il faut bien deux chiffres ; il y a autant de halo en haut qu'en bas. Les départs en retraite, l'émigration des jeunes, l'immigration, influencent la population active. Aspect souligné par un autre participant, le cumul emploi-retraite est un phénomène faible maintenant, mais qui pourrait dans l'avenir augmenter et changer le périmètre de la population active.

Pour le président, la qualité de l'emploi est une notion à laquelle les communautés européennes se réfèrent beaucoup. Cela touche l'emploi inadéquat, mais ce n'est pas tout à fait la même chose. C'est un sujet qui m'intéresse personnellement, mais là on va encore plus loin. Une partie du rapport devra évoquer des prolongements nécessaires ; le groupe peut ouvrir la voie à d'autres travaux. La question des tensions est une question importante, mais elle est de nature différente. Je n'aurais pas trop envie qu'on travaille sur le niveau des salaires. Quand vous dites on pourrait inclure certains domaines connexes, je ne sais pas trop que proposer au bureau ; or c'est le bureau qui fixe le mandat. Parler de certains domaines connexes, si vous voulez, mais enlever le mot salaire, sinon on va très loin dans la réflexion. Cependant, je pense qu'on peut être un peu plus souple que l'exclusion brutale du terme.

Un intervenant réaffirme que le salaire est quand même une dimension fondamentale de l'emploi inadéquat. Parmi les trois dimensions rappelées par les rapporteurs, la deuxième dimension, ce sont les revenus. Est-ce qu'on se saisit vraiment de cette question-là (l'emploi inadéquat) ? Le groupe doit aborder ces dimensions nouvelles, en voyant ce qu'il serait possible de faire à moyen terme, et consacrer au moins une séance à l'emploi inadéquat. Ne pas le faire enlèverait une part de l'intérêt de ce groupe.

Une formule de compromis pourrait par exemple énoncer "les domaines connexes n'ayant pas un lien avec le marché du travail ne font pas *directement* partie du travail du groupe". Façon de dire que c'est un petit peu dedans sans être au cœur. On ne peut pas parler d'emploi inadéquat sans parler de salaire ; en même temps le sujet du groupe ce n'est pas de recommencer ce qu'a déjà fait le groupe "Niveaux de vie et inégalités sociales".

Le président conclut en indiquant qu'il rapportera avec précision au bureau du Cnis les débats du groupe. Il faut sans doute rappeler que dans le dispositif actuel une part importante provient de sources administratives. Pour la notion d'emploi inadéquat, avec tous les débats qui se nouent autour, l'amendement proposé est un bon point de départ. Effectivement il y a quelque chose à rajouter, nous verrons cela avec les rapporteurs, sur la notion même de population active, sur les aspects sectoriels. Il faudra peut-être expliquer qu'il y aura besoin de prolongements sur un certain nombre de terrains. On va revoir cela avec les rapporteurs pour tenir compte de vos remarques sans nous heurter à un veto de ce bureau, auquel je ne participe pas habituellement.

Le président propose de passer à la méthode de travail. On a déjà parlé des échéances. Nous pourrions nous réunir une fois par mois, avec des réunions de deux fois une heure et demi, soit le matin soit l'après-midi, par exemple à 14 heures, une première séance d'une heure et demi, une petite pause et une deuxième séance d'une heure et demi. Il vaut mieux avoir des réunions concentrées, un peu intenses, qui mobilisent moins de temps, et entre chaque réunion une préparation importante par les rapporteurs. Nous ferons après chaque réunion un compte rendu synthétique, non nominatif, pas un compte rendu mot à mot, de façon à éviter d'y passer un temps infini. Ce compte rendu sera mis sur le site du Cnis, après avoir été validé à la séance suivante.

La prochaine séance a lieu le 27 juin, à 14h30. Après discussion, il est décidé que les séances suivantes auront lieu en principe le deuxième lundi de chaque mois, l'après-midi de 14h30 à 18h. Des dates sont retenues : 10 septembre, 8 octobre, 12 novembre, 10 décembre.

Il est important qu'on puisse aussi faire du travail en bilatéral. Il ne faut pas qu'on soit un groupe trop nombreux. Par contre il y a un certain nombre de gens qui peuvent avoir des idées sur tous ces sujets, auxquels on ne va pas demander de participer régulièrement, je pense à un organisme comme Pénombre, qui fait des remarques utiles sur le caractère illusoire ou fallacieux des chiffres. J'ai envoyé le projet de mandat du groupe à la direction du Budget, je n'ai pas eu de réponse. Pour la DGEFP, ce serait important soit qu'ils participent, soit de les auditionner notamment sur l'impact du système d'information sur la conduite et le pilotage des politiques. C'est quand même un problème important. Je me souviens du mal qu'on a eu pour savoir si un bénéficiaire d'un contrat emploi-solidarité pouvait avoir un deuxième travail en même temps. Créer des emplois à plein temps dans le cadre des dispositifs d'aide à l'emploi a été très longtemps refusé, parce qu'on voyait bien qu'avec deux emplois à mi-temps, on agissait plus sur les chiffres des DEFM de catégorie 1 qu'en créant un emploi à plein temps, qui aurait pourtant été de meilleure qualité et qui aurait éventuellement sorti quelqu'un d'une situation difficile. J'aimerais bien avoir un jour leur point de vue. Je pense qu'il faut que nous consultations un certain nombre de personnes.

Monsieur Lopez (Cereq) fait remarquer que la dimension comparatiste de la note d'étape sur l'état des lieux pourrait être développée. On a intérêt, effectivement, à voir ce qui se passe à l'étranger : font-ils mieux que nous, comment font-ils, aussi bien aux États-Unis (où apparemment il y a tout de même des choses intéressantes) que dans pays d'Europe du Nord, et dans les autres pays européens. Où en sont exactement l'OIT, l'OCDE, Eurostat, etc. Dans nos séances mensuelles, il pourrait y avoir une partie d'auditions et une partie de réflexion. Si vous en étiez d'accord, voici quel serait le schéma de fonctionnement.

Un participant demande si le groupe aura la possibilité de passer commande, ce qui est distinct d'une audition. Par exemple sur la façon dont se sont développés des débats sociaux dans d'autres pays. Aux États-Unis, il y a toute une série d'indicateurs du chômage. Dans quelle mesure est-ce qu'ils sont appropriés par des acteurs sociaux. Est-ce seulement un exercice du Bureau of Labor Statistics, ou est-ce que cela sert dans le débat ? Au Royaume-Uni, longtemps, on a utilisé des statistiques à base de données administratives, et on a refusé d'utiliser la définition BIT. La situation a changé. A la suite de quels débats ? L'Allemagne a longtemps refusé de dé-saisonnaliser, pourquoi cette préférence pour les chiffres bruts ? L'Autriche et la Suède utilisent des définitions nationales plus fortes que la définition BIT. Nous ne sommes pas ici pour développer un programme de comparaisons internationales, mais si on pouvait avoir, par l'intermédiaire des conseillers sociaux, des ambassades ou de toute autre source d'information une idée sur la nature des débats sociaux, cela relèverait plus de la commande de note que d'une consultation sur place (trop lourde par rapport à ce besoin).

Le président marque son accord. Effectivement, nous avons des conseillers sociaux dans un certain nombre d'endroits, et on peut leur demander de faire des notes. On peut passer quelques commandes, même sur des sujets plus techniques, mais l'appropriation de la communication est une question importante, et il faut bien regarder ce point.

Le président propose qu'on ne fixe pas tout de suite l'ordre du jour de la prochaine réunion, qu'on commence par discuter la note "état des lieux". C'est en fonction de vos réactions qu'on déterminera l'ordre du jour de la séance prochaine, étant entendu qu'on peut revenir sur la note état des lieux, la compléter, ou avoir déjà une ou deux auditions. Et puis, on note en tous cas de passer à nos conseillers sociaux un certain nombre de commandes : d'abord sur comment les indicateurs sont fabriqués, ce qu'ils disent et ce qu'ils donnent, deuxième question la façon dont les acteurs sociaux s'approprient le débat et troisième question quel est l'impact de ce débat sur les politiques publiques ? La rétroaction des représentations sur les politiques elles-mêmes est un gros sujet. Pas sûr qu'on ait un conseiller en Autriche, c'est peut-être celui qui s'occupe de l'Allemagne qui couvre l'Autriche aussi. On va se revoir avec les rapporteurs pour mettre cela au point. Suggestion complémentaire d'un participant, si on interroge les conseillers sociaux, le sujet des données administratives et des données d'enquête est aussi un aspect intéressant ; il y a eu des débats dans les autres pays comme chez nous, qui ont été parfois clarifiés dans des périodes assez récentes. Le président conclut en précisant que la discussion va probablement enrichir la liste des questions à poser ; c'est pourquoi nous rédigerons notre petite lettre après la fin de la réunion.

Le président remercie les rapporteurs d'avoir en un temps record essayé de donner quelques éléments pour que nous ayons une base commune d'informations sur ces sujets. Les deux rapporteurs vont faire une brève présentation de cette note, et ensuite nous la discuterons. Comme vous l'avez remarqué, la note n'est pas terminée, il y a encore des rubriques à remplir. Je vais d'abord

donner la parole à Michel Cézard, qui a plutôt rédigé le début, puis à Marie Reynaud, qui a rapporté sur les problèmes d'emploi proprement dit.

## I- Chômage

Le chômage est un construit historique. On a convergé progressivement vers la définition au sens du Bureau international du travail, qui a l'avantage de reposer sur des critères factuels, et de permettre des comparaisons entre pays. Mais il y a eu des débats. Avant, on n'avait pas une définition de référence, chacun pouvait mettre en avant un chiffre ou un autre, d'où une certaine confusion.

La définition BIT ne dit pas tout, il faut l'interpréter pour poser dans une enquête les questions adéquates. On doit adopter pour cela des conventions, qui peuvent différer. Par exemple, la France diverge avec Eurostat sur le classement en chômeur BIT des personnes dont le seul acte de recherche est d'être resté inscrit auprès de l'ANPE (traditionnellement classé comme chômeur en France, mais plus pour Eurostat).

On doit aussi recourir à un protocole. Avant les années 2000, Eurostat laissait les États membres poser les questions nécessaires au classement BIT à leur façon. Depuis, Eurostat impose de commencer toutes les enquêtes Forces de travail par les mêmes questions, dans le même ordre.

Concernant les outils, on a les enquêtes Emploi, on avait et on a encore le recensement, avec une définition du chômage différente (un peu plus large que celle du BIT), et puis on a les statistiques de l'ANPE. Les règles de l'ANPE et les définitions statistiques n'ont aucune raison de coïncider, pourtant, on a toujours rapproché les deux, au motif que pour faire de la conjoncture les données ANPE sont irremplaçables.

Avec l'augmentation du chômage à partir de 1975, les gouvernements ont mise en place des politiques d'aide à l'emploi, des plans, des stages, des systèmes d'incitation au départ pour certaines catégories, des dispositifs spécifiques. Du coup, le classement des personnes concernées dans les catégories traditionnelles d'actif occupé, de chômeur ou d'inactif est devenu difficile.

En parallèle, des études confirmaient le non recouvrement entre chômeurs BIT dans les enquêtes et chômeurs d'après les demandes en fin de mois dans les fichiers de l'ANPE : il y a des chômeurs qui ne s'inscrivent pas auprès de l'ANPE, et il y a des inscrits qui ne cherchent pas d'emploi

En 1986, le rapport Malinvaud pose quatre principes ; se référer aux conventions internationales (définitions du BIT) ; demander au BIT des précisions pour classer les situations intermédiaires (entre emploi, formation, chômage, inactivité) ; affiner la connaissance d'une part en analysant mieux les créations et disparitions d'emploi, d'autre part en étudiant le devenir des personnes ; et diversifier les informations transmises au grand public. Voir à ce sujet ce qu'écrivait l'auteur : plutôt qu'un seul indicateur, source inévitable de controverses, et dont la conscience collective ne se satisfait plus, il préconise de donner des informations sur des catégories intermédiaires, personnes présentes sur le marché du travail, n'ayant pas d'emploi de type usuel mais ne se trouvant pas non plus dans une situation de véritable chômage.

Le rapport contient des propositions pour un constat annuel : renseigner sur le sous-emploi et l'emploi-formation, mettre l'accent sur le bouclage population active-emploi-chômage, présenter très tôt (mai) des premiers résultats de l'enquête emploi de mars.

A propos des statistiques mensuelles, il préconise de publier un taux de chômage mensuel, établi à partir des sources disponibles (surtout les statistiques de demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ANPE), révisé annuellement avec l'enquête emploi.

A partir de 1987, les deux séries DEFM et BIT divergent. De 1986 à 1990, les demandes d'emploi enregistrées à l'ANPE croissent tandis que le chômage BIT baisse. D'où un nouveau rapport en mars 1991, rédigé par Paul Dubois (Insee) et Michel Lucas (IGAS), qui propose de fiabiliser les fichiers de l'Agence de manière à ce qu'ils puissent être utilisés à des fins statistiques.

A l'Insee, des travaux ont exploré la marge chômage-inactivité en analysant 1-le cas des personnes cherchant du travail mais qui ne satisfont pas aux critères du BIT de disponibilité et de recherche d'emploi, et 2-celui des personnes qui se déclarent au chômage mais ne cherchent pas ou plus d'emploi. Cette deuxième catégorie comprend des inactifs ayant renoncé à chercher (surtout des personnes âgées, leur renoncement est souvent définitif) et des personnes qui n'ont pas commencé à

chercher (raisons familiales, stages). En 1996, Danielle Guillemot a regardé notamment les chômeurs découragés, dont le nombre a fortement augmenté. Elle soulignait que les classements BIT rendent mal compte de la montée de nouvelles marges de l'activité liées à la crise et au chômage massif et durable. Des travaux voisins ont été repris au début des années 2000.

Depuis la mise en place de l'enquête Emploi en continu, des analyses sur les frontières du chômage demeurent possibles et souhaitables, même s'il est moins facile de partir des définitions « spontanées » de l'emploi et du chômage.

La situation actuelle est la suivante : les publications mensuelles fournissent certaines séries de DEFM et le chômage au sens du BIT. Toutes ces statistiques ne concernent que la France métropolitaine.

Pour obtenir le taux de chômage mensuel, on recourt à une estimation économétrique du type de celle qui avait été préconisée dans le rapport Malinvaud. En cours d'année, l'Insee estime le nombre de chômeurs au sens du BIT à partir des demandeurs d'emploi de l'ANPE des catégories 1, 2, 3 hors activité réduite. Les estimations passées sont recalées sur les résultats annuels de l'enquête Emploi, une fois ceux-ci disponibles : en moyenne annuelle, le nombre de chômeurs au sens du BIT de la statistique mensuelle doit être égal à l'estimation annuelle fournie par l'enquête Emploi. L'écart entre l'estimation annuelle provisoire et le résultat annuel de l'enquête Emploi est réparti sur chaque mois de l'année de la façon la plus lisse possible. Ce calage est effectué normalement au cours du premier trimestre de l'année suivante, avec une publication en mars.

Début 2007, l'Insee a repoussé le calage sur l'enquête Emploi à l'automne. L'origine du problème réside dans l'incohérence entre les résultats de l'enquête Emploi sur le chômage et l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi enregistrés à l'ANPE. Lors de la séance du 8 mars de la formation Emploi, revenus du Conseil national de l'information statistique (Cnis), l'Insee a mis en avant des raisons supplémentaires expliquant le report de la publication des résultats de l'enquête et du calage de la série mensuelle de chômage au sens du BIT.

- Un écart important entre les statistiques des demandeurs d'emploi et le résultat de l'enquête Emploi en 2006 en moyenne annuelle (écart de 0,7 point, soit près de 200 000 chômeurs). Un tel écart n'avait jamais été enregistré dans le passé.
- D'autres raisons expliquent le report de la publication de l'enquête Emploi et du calage des données mensuelles de chômage, notamment les fragilités structurelles de l'enquête et les difficultés propres à 2006 (baisse du taux de réponse dans certaines régions, incohérence avec les données administratives portant sur l'emploi, incohérence avec l'évolution du chômage tirée des enquêtes annuelles de recensement).

Des facteurs sont liés aussi à des modifications du mode d'intervention du service public de l'emploi, qui aboutissent à diminuer le nombre de DEFM, certaines mesurables, d'autres non chiffrées.

Face à cette situation, le Bureau du Cnis a demandé que des avertissements renforcés accompagnent les publications faites sur l'emploi et le chômage par le système statistique public (SSP), notamment la série du chômage au sens du BIT, afin que chacun puisse prendre connaissance des incertitudes affectant les données actuellement publiées.

Il considère indispensable de rendre compte des situations complexes et diversifiées du marché du travail par une batterie d'indicateurs sur le chômage, le sous-emploi et la précarité de l'emploi. Il demande qu'un groupe de travail du Cnis précise les indicateurs que le SSP devra produire. C'est le groupe que nous constituons.

Des indicateurs de chômage sont également établis hors du système statistique. A la fin des années 80, la CGT a publié un indicateur ajoutant aux chômeurs proprement dit les bénéficiaires de dispositifs de politique d'emploi (préretraités et jeunes en insertion). En 1999, la CGT a proposé deux mesures élargies du chômage : la première correspondait à la somme des ressources en main-d'œuvre inutilisées, chômeurs BIT, chômeurs découragés, temps partiels contraints, préretraités liés à des suppressions d'emploi ; la seconde, les exclus économiques du travail salarié, réunissait tous les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (catégories 1 à 8 sauf 5), les bénéficiaires des dispositifs de la politique de l'emploi (DRE, préretraités, stagiaires...) et les bénéficiaires du RMI (non déjà comptés comme inscrits à l'ANPE). Au total près de 5,2 millions de personnes fin 2005.

En 1997, l'association Connaissance de l'emploi, des revenus et des coûts (Cerc-association) a publié un dossier « Chiffrer le chômage, des enjeux de société ». Ce dossier confirmait l'évolution divergente du chômage BIT et des DEFM depuis 1986. Il considère que la définition BIT du chômage est restrictive et ne donne pas une image fidèle de la dégradation du marché du travail. Plutôt qu'un indicateur unique, il proposait la publication d'une batterie d'indicateurs sur les personnes privées d'emploi, et effectuait, à partir de données ANPE, un chiffrage, conduisant à un total de cinq millions de personnes en 1995.

La même année, le commissariat général du Plan, présidé par Henri Guaino, estimait le nombre de personnes touchées par le chômage à sept millions, en ajoutant aux chômeurs BIT les personnes travaillant en temps partiel subi (c'est à dire une partie du sous-emploi), les emplois précaires (y compris les emplois aidés dans le cadre des politiques de l'emploi), les personnes en formation qui cherchent du travail, les préretraités, les personnes classées inactives qui ne peuvent pas chercher du travail (notamment pour des raisons de santé) et celles qui n'en cherchent plus (travailleurs découragés).

Fin 2006, le collectif « autres chiffres du chômage » (ACDC) a publié une note intitulée "Les chômages invisibles". Centrée sur les données de l'ANPE, cette note montrait que les DEFM de catégorie 1 (chiffre officiel), ne représentaient que la moitié des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE. Parmi les chômeurs invisibles figuraient les chômeurs des DOM, les demandeurs d'emploi temporaire ou à temps partiel, les dispensés de recherche d'emploi, les chômeurs en activité réduite, les demandeurs d'emploi non immédiatement disponibles.

Largement utilisé dans cet état des lieux, une note du Laboratoire social d'action, d'innovation, de réflexion et d'échanges (Lasaire), rédigée par Jacques Freyssinet en février 2007, critique la sous-évaluation permanente du chômage par sa mesure « officielle ». L'Insee a depuis 1986 appliqué les recommandations du rapport Malinvaud, mais n'a jamais accepté de publier des indicateurs alternatifs au chômage BIT. Et l'auteur souligne que l'écart croît en longue période entre mesure étroite et mesures larges, sous l'effet des transformations des structures d'emploi et du développement des politiques d'emploi. Cet écart accroît donc l'enjeu du débat sur les indicateurs du chômage.

Très récemment se sont tenus des États généraux des chiffres du chômage et de la précarité, à l'initiative d'organisations syndicales de l'Insee, de l'ANPE, du ministère de l'Emploi et du Centre d'études de l'emploi, ainsi que des associations de chômeurs et précaires et du collectif ACDC. Ces États généraux ont convergé sur le fait d'élargir la palette des indicateurs statistiques.

Des indicateurs alternatifs à l'étranger. Aux États-Unis, des indicateurs alternatifs de mesure du chômage permettent de diversifier les approches du marché du travail. Deux indicateurs sont plus restrictifs que la définition du chômage au sens du BIT (6,1% de la population active civile en 1994). Trois indicateurs élargis sont plus larges. U-4 inclut les travailleurs découragés (au numérateur et au dénominateur : 6,5%), U-5 l'ensemble des *marginally attached workers*, inactifs cherchant un emploi, disponibles, mais qui ne recherchent pas actuellement (7,4%). Moins liés au marché du travail que les travailleurs découragés, ils représentent cependant une ressource de travail potentielle. Enfin, U-6 comprend également les personnes qui travaillent à temps partiel pour des raisons économiques ; cet indicateur représente 10,9% de la population active civile plus les *marginally attached workers*. Cet indicateur complète ainsi le chômage BIT à la fois du côté des inactifs et du côté des actifs.

## II- Emploi

Pour l'emploi comme pour le chômage, il y a deux approches possibles, d'une part les enquêtes, essentiellement l'enquête Emploi, d'autre part les sources administratives. Dans l'enquête Emploi, on évalue l'emploi en nombre de personnes physiques, et dans les sources administratives en nombre de postes occupés au sein des entreprises. On passe du nombre de postes occupés au nombre de personnes physiques par l'intermédiaire d'une hypothèse sur la multi-activité. On retient l'hypothèse que la multi-activité est constante par rapport à la référence, le recensement de la population de 1999. Hypothèse forte, qu'il conviendrait peut-être de réexaminer. Deuxième écart entre les deux types de sources, la durée de l'emploi. Dans l'enquête Emploi, l'emploi est mesuré selon une définition très extensive, celle du BIT, et corrélativement le chômage est mesuré de manière restrictive : pour faire partie de la population active occupée, il suffit d'avoir travaillé une heure dans la semaine de référence. Dans les sources administratives, les emplois de très courte durée échappent probablement à la statistique. Troisième différence, l'enquête Emploi évalue l'emploi en moyenne annuelle ou trimestrielle (depuis 2003 ; avant la mesure reflétait la situation en mars), alors que dans les sources administratives, on évalue l'emploi à un moment donné (souvent la fin du trimestre ou la

fin de l'année). Les fluctuations au cours de la période ne sont pas prises en compte. Cela peut avoir un impact important quand on regarde l'intérim, par exemple.

Sur le niveau de l'emploi, le rapport Malinvaud n'avait pas fait de recommandation particulière. En revanche, des recommandations précises avaient été faites concernant les statistiques de création et de suppression d'emplois. Le rapport recommandait que le système statistique en fasse une production régulière. Cette recommandation a été appliquée : l'Insee et la Dares publient des informations sur les mouvements de main-d'œuvre dans le secteur concurrentiel. Les sources sont les déclarations mensuelles des mouvements de main-d'œuvre (DMMO), qui sont des données administratives et couvrent les établissements de 50 salariés et plus, que la Dares complète par une enquête auprès des petits établissements (EMMO). A partir de cette année, cette enquête comprend les très petits établissements (moins de 10 salariés). En combinant ces deux sources, on peut estimer les entrées et les sorties sur le marché du travail.

### III- Sous-emploi et situations d'emploi inadéquat

En 1986, le rapport Malinvaud recommandait que le sous-emploi fasse l'objet d'une mesure précise, et conforme aux recommandations internationales. A cette époque, les recommandations internationales dataient de 1982 et distinguaient le sous-emploi visible et le sous-emploi invisible. Ensuite est venue la résolution de 1998 de l'OIT, qui fournit une définition du sous-emploi lié à la durée du travail (qui correspond au sous-emploi visible). La définition est la suivante : pour être en sous-emploi lié à la durée du travail, il faut être premièrement disposé à faire davantage d'heures de travail, deuxièmement être disponible pour faire davantage d'heures, et troisièmement avoir travaillé moins qu'un seuil relatif à la durée du travail. Pour évaluer ce sous-emploi, il faut poser des questions spécifiques. Ce sous-emploi comprend le temps partiel contraint, plus les personnes à temps plein qui, pour une raison ou pour une autre (chômage partiel, chômage technique...) effectuent moins d'heures que la durée normale du travail. Actuellement, l'Insee publie régulièrement un Insee-première sur le temps partiel subi (qui constitue l'essentiel du sous-emploi lié à la durée du travail).

S'agissant des situations d'emploi inadéquat, la résolution de 1998 distinguait trois types d'emploi inadéquat, celui lié aux qualifications, celui lié à l'insuffisance du revenu (résultant d'une organisation du travail, d'une productivité, d'un outillage ou d'une formation insuffisante), celui lié au nombre d'heures de travail trop élevé. Les personnes de ces catégories doivent désirer changer de situation de travail et être disponibles à cet effet, pour être comptabilisées dans l'emploi inadéquat.

Le collectif Autres chiffres du chômage (ACDC) a présenté début 2007 une typologie de l'emploi inadéquat, en distinguant quatre dimensions, le fait d'avoir un très bas salaire, d'être en emploi précaire, d'utiliser de façon insuffisante ses qualifications, d'avoir un emploi insoutenable au regard de la santé. Ces quatre catégories peuvent se recouvrir en partie.

### IV- la précarité de l'emploi

Elle se définit en fonction du statut de l'emploi : un emploi est précaire si le contrat de travail de la personne est un contrat à durée déterminée, ou un emploi d'intérim. En général les contrats aidés y sont inclus (sous cet angle). L'information sur le nombre d'emplois précaires à un instant donné est fourni par l'enquête Emploi ; le dispositif DMMO-EMMO donne les flux d'entrée et de sortie de ces emplois.

Il est intéressant de considérer une cohorte et de suivre les trajectoires des personnes sur le marché du travail, pour voir comment les personnes sortent de la précarité de l'emploi, au bout de combien de temps, à l'issue de quel trajet, etc. Ces données de trajectoires peuvent venir de l'enquête Emploi en continu, où l'on dispose de statistiques sur les transitions entre l'inactivité, l'emploi et le chômage, avec toutes les sous-catégories relatives à ces grandes catégories. Des études ont été réalisées, à l'Insee, à la Dares et dans d'autres organismes, sur ce sujet.

### V- les clivages sur le marché du travail

Deux paragraphes seulement sont rédigés, ils sont relatifs au critère âge. Nous allons compléter avec des données hommes-femmes, des données selon l'origine géographique, selon les territoires, selon les qualifications. Relativement à l'âge, nous avons détaillé les situations des jeunes et des seniors. Avec l'augmentation du chômage au milieu des années 70, ces deux catégories ont été confrontées à des difficultés particulières ; des statuts à la frontière de l'inactivité de l'emploi et du chômage ont été créés pour eux. Pour les jeunes, le problème, c'est l'insertion sur le marché du travail. Malgré certains manques, il y a des données très riches sur le thème de l'insertion. S'agissant des seniors, c'est leur sortie du marché du travail qui doit être analysée ; cela recouvre les dispenses de recherche d'emploi,

les pré-retraites, les contrats aidés. Le collectif ACDC définit un groupe de personnes prématurément écartées du marché du travail, qui nous a semblé assez proche de la problématique de la sortie des seniors de la population active (préretraités, dispensés de recherche d'emploi, chômeurs découragés).

Sur les chômeurs découragés, nous n'avons pas trouvé grand'chose. Le rapport Malinvaud ne préconise pas de mesurer cette catégorie dans le mesure où, selon l'expérience américaine antérieure, le lien de ces personnes avec le marché du travail est faible, et que la notion est assez subjective, et difficile à cerner. Depuis, les choses ont évolué, et il serait bon de réexaminer ce qui existe en ce domaine, en France et dans les autres pays.

En conclusion de la note, nous envisageons de décrire le bouclage de la population active, du chômage et de l'emploi. Ce bouclage oblige à faire une synthèse des différentes sources, et à progresser sur leur cohérence.

### Débat général

Avant de passer à des propositions, il est important de se mettre d'accord sur l'état des lieux. Plusieurs remarques sont faites.

La question de l'emploi des indépendants n'est pas abordée.

Il serait utile de faire aussi un état des lieux sur la communication à propos des chiffres du chômage, marquée par des interventions de ministres, souvent un certain embarras des journalistes, et la plupart du temps l'incompréhension des citoyens. Le discours expert sur le chômage et sa complexité est interprété comme un discours menteur, qui cache quelque chose. Il faut traiter cette difficulté à communiquer.

Vient ensuite une intervention centrée sur la question des jeunes. C'est celle où la concentration d'incertitude est la plus grande. Depuis 20 ans, on a des représentations fantasmagiques sur le chômage des jeunes, on entend dire parfois qu'un jeune sur quatre est au chômage ; en réalité, c'est un jeune actif sur quatre, et un jeune sur dix environ si l'on tient compte de ceux qui sont étudiants ou autres inactifs. C'est difficile de relier ces données statistiques complexes et les arbitrages politiques sur les dispositifs. Deux exemples :

- 600 000 jeunes sont concernés par les contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation. Or l'interprétation, statistique mais aussi sociale et politique, de ces contrats, est ambiguë. Ces formules augmentent la précarité de l'emploi des jeunes, mais c'est un paradoxe puisqu'elles les professionnalisent. Les jeunes concernés sont classés comme ayant des emplois faiblement qualifiés, alors qu'ils acquièrent une qualification. Des confusions peuvent être liées à ce type de regard.
- Autre exemple, les stagiaires de la formation professionnelle sont classés inactifs, comme les étudiants, mais ils ne le sont pas toujours (qu'on pense aux SIVP, stages pratiques, TUC...). Il y a un halo d'incompréhension, y compris avec l'Éducation nationale. On a un débat aujourd'hui sur les 150 000 jeunes qui sortent non qualifiés du système scolaire et on n'arrive pas à faire un lien entre ces sorties (difficiles à repérer au niveau local) et l'usage des formules jeunes, qui quantitativement représentent beaucoup plus de places que le nombre de jeunes concernés. On a à peu près 5 ou 600 000 entrées annuelles sur des dispositifs divers censés résoudre le problème des jeunes en difficulté sur le marché du travail et des jeunes sortant de l'école peu ou non qualifiés. L'AFPA négocie avec les conseils régionaux le transfert d'une partie de ses compétences ; les conseils régionaux ont une vision assez floue, et font des demandes à l'AFPA, parce qu'ils ont l'impression que les dispositifs existants ne répondent pas bien aux besoins des jeunes sortant de l'école sans diplôme.

Aujourd'hui, il y a sur le plan local, un grand flou sur la réalité de l'insertion des jeunes, et notamment sur le déclassement au premier emploi, qui ne dure pas longtemps. Sur le plan statistique, dans certaines catégories professionnelles, il y a confusion entre les logiques promotionnelles qui permettaient à des ouvriers de progresser en qualification, et le rattrapage du déclassement de jeunes qui ont occupé des emplois faiblement qualifiés en début de carrière. On a du mal à appréhender la réalité de l'entrée des jeunes sur le marché du travail.

Pour bien comprendre le chômage en France, il faut clarifier ces processus du début de la vie active.

Autre intervention, basée sur un constat de terrain. Le mouvement (que représente l'intervenant) regroupe quarante associations et on y comptabilise 100 000 passages de chômeurs par an. Deux phénomènes les inquiètent beaucoup. D'abord, les chômeurs découragés. Ce sont des gens fragilisés, souvent chômeurs de longue durée. Or ce n'est pas quelque chose d'inévitable ; avec un accompagnement spécifique, beaucoup arrivent à rebondir, à sortir du découragement. Cela concerne beaucoup de personnes, l'essentiel de celles qu'on reçoit dans nos associations.

L'autre phénomène, ce sont les "invisibles", et là aussi on a l'impression que leur nombre croît. Une étude a été faite dans un quartier, où 45% des chômeurs n'étaient pas inscrits à l'ANPE. Il est difficile de quantifier ce phénomène. Il est lié avec l'absence d'indemnisation : aujourd'hui 50% des chômeurs ne sont pas indemnisés, pour eux l'intérêt d'être inscrit à l'ANPE est moindre. Il est lié aussi avec ce que l'on appelle la pression au contrôle : à l'ANPE, c'est difficile de réunir les conditions du dialogue et de la confiance avec les chômeurs du fait de la perspective du contrôle ; ces deux aspects sont contradictoires. Cela inquiète dans la mesure où ce n'est pas le but qu'il y ait de moins en moins de gens qui s'inscrivent au service public de l'emploi, cela devrait être le contraire.

Autre intervention : sur la communication, on a tous des efforts à faire vis-à-vis des élus, des journalistes, du grand public. L'intervenant formule deux questions-suggestions. Qu'est-ce qu'on fait à propos des incohérences individuelles de déclaration, il y a un côté formateur derrière le traitement de ces incohérences, et il y aurait sans doute des messages à émettre vers les personnes. Deuxième question, les DADS sont une source prometteuse, elles fournissent une information sur les qualifications qu'il faut exploiter pour les demandeurs d'emploi. Ce travail n'est toujours pas fait en France, alors que, pour quelques dizaines de dollars, on achète l'équivalent aux États-Unis tous les ans.

L'intervenant suivant signale que l'association des journalistes d'information sociale a envoyé récemment une lettre demandant la publication des catégories 4 et 5 de DEFM. En parlant un peu plus des chiffres du chômage, les journalistes qui commentent au mois le mois les chiffres se posent des questions. Autre point important, il y avait des règles précises concernant les jours et heures de première publication des chiffres. Or l'embargo sur les données est systématiquement brisé depuis un certain temps ; le groupe pourrait formuler des propositions et des remarques sur ce sujet.

Il faudrait faire une distinction entre les chômeurs et les demandeurs d'emploi découragés. De plus en plus de demandeurs d'emploi sont découragés de revenir s'inscrire à l'ANPE. Ils ne perdent pas nécessairement leur qualification de chômeur au sens du BIT. Cela conduit à une suggestion : il serait intéressant de voir comment le non recouvrement, l'écart entre le chômage BIT et les DEFM a évolué dans le temps. L'écart a sans doute eu plutôt tendance à s'accroître. Est-ce qu'on peut avoir des éléments, même sur les années récentes ? Le changement de l'enquête Emploi perturbe l'analyse, mais une bonne part de la controverse actuelle part de ce décalage.

Deux autres remarques : la question de l'indemnisation du chômage n'est pas abordée dans la note. Or on a très peu de choses sur ce sujet (à part le 50% environ d'indemnisés parmi les demandeurs d'emploi). On est démuné sur le niveau de l'indemnisation. On peut difficilement poser la question du chômage et des indicateurs sans s'interroger sur l'indemnisation. Enfin, il y a une source insuffisamment exploitée, et qui est très intéressante à l'ANPE, c'est le fichier historique des demandeurs d'emploi. On pourrait par cette source connaître le nombre et les caractéristiques des personnes passées par le chômage une année donnée ; ce n'est plus de la conjoncture, mais on pourrait discuter d'éventuels indicateurs à construire à partir de cette source.

L'intervenant suivant considère aussi qu'il faut disposer de données sur l'évolution des politiques d'indemnisation du chômage et de suivi des chômeurs. Ces politiques contribuent au découragement actuel, on le voit aussi à l'APEC. Le suivi mensuel (des demandeurs d'emploi) est une contrainte qui peut faire fuir, et pas seulement sur la période récente. Quand l'indemnisation du chômage pour les jeunes a été supprimée, cela a provoqué l'arrêt de l'inscription de jeunes, qui font maintenant partie des "invisibles". A propos des invisibles, on a parlé d'un fétichisme des chiffres du chômage, c'est bien ce problème-là qui se pose à nous. On a accès à énormément de données sur le chômage, on peut discuter de leur fiabilité, de leurs incohérences, de leurs contradictions. On peut additionner le nombre total de chômeurs, avec des données qui sont rendues publiques. Pourquoi reste-t-on crispés sur le stock des DEFM, alors qu'on a aussi les flux d'entrée et de sortie, et qu'on pourrait fiabiliser un peu

mieux les motifs (d'entrée et de sortie). Il y a beaucoup à dire sur les fonctionnements complémentaires des marchés du chômage et de l'emploi. En entendant l'historique, on a l'impression que tout a été dit il y a plus de 20 ans, mais on en reste pourtant à un fétichisme réducteur. Notre groupe va inventer de nouveaux indicateurs, est-ce qu'ils auront plus de succès que ceux qui existent déjà depuis des années ? Comment reposer la question de la place du chômage et des chômeurs dans la société française ; en dehors des comparaisons internationales, c'est quand même une vraie question.

Ce fétichisme est très partagé. Le chiffre du stock n'est pas le plus éclairant sur le fonctionnement du marché du travail. Quand on fait une addition rapide, en brut, des flux d'entrée et de sortie de l'ANPE, on arrive à un chiffre à peu près équivalent chaque année, de l'ordre de quatre millions qui rentrent et qui sortent. Qu'est-ce qui s'est passé, comment ils sont rentrés, pourquoi et comment ils sont sortis ? Ce sont des données administratives, donc avec des limites fortes, mais, sur le plan de l'économie du marché du travail, il y a déjà beaucoup d'éclairage. Cela fait 20 ans que l'intervenant regarde ces données, il est toujours étonné de voir la concentration du débat autour d'un seul chiffre. Tout le monde est d'accord pour dire que c'est insuffisant, donc pourquoi n'arrive-t-on pas à s'en sortir ?

Le président reprend la parole pour confirmer l'importance de cette question. Il est difficile, dans la société médiatique d'aujourd'hui, de fabriquer de la complexité simple. C'est quand même cela dont on a besoin. C'est un problème de pédagogie, extrêmement difficile. Mais cela fait vraiment partie de notre sujet. Ce n'est pas la peine de construire des indicateurs, une batterie formidable si de nouveau on fétichise autrement. Contre cette tendance inévitable, construire un indicateur synthétique est une idée intéressante. Le groupe de travail "Niveaux de vie et inégalités sociales" est hostile à l'idée d'un indicateur synthétique global sur les inégalités, mais considère comme envisageable d'en construire par domaine.

Un autre intervenant revient sur la mission du groupe que nous constituons. Ce n'est pas un groupe d'experts, mais un groupe du Cnis, dans une logique de confrontation entre producteurs et utilisateurs de statistiques (pour faciliter l'accès de ces derniers aux données du système statistique public). Cet enjeu fait partie de notre mandat. Nous n'avons pas simplement à proposer un système d'indicateurs le moins mauvais possible, mais à nous interroger sur la question qui vient d'être posée, le fétichisme du chiffre unique. Depuis le rapport Malinvaud, qui formulait un diagnostic et des propositions, les données sur le chômage ont été améliorées, mais de façon très peu appropriable par les utilisateurs. Cette note (état des lieux) est tout à fait typique : si on est capable de mobiliser une vingtaine de liens, et d'y passer quelques semaines, on peut accéder à toute l'information disponible ; l'intervenant se demande où se trouve un document du système statistique public qui chaque année ferait le point sur cette question. Cela n'existe pas. Pourquoi ? Le rapport Malinvaud proposait une batterie d'indicateurs. Vingt ans après, l'Insee ne les produit pas. Pourquoi ? Les utilisateurs ici sont légitimes à poser cette question aux producteurs, et le groupe devra traiter cette question.

Sans vouloir relancer la polémique, il faut se rappeler que l'Insee a d'abord annoncé qu'il ne publierait pas en mars mais seulement en novembre les résultats de l'enquête Emploi, parce qu'il y avait des difficultés. Il a fallu la réunion du 8 mars pour que ces difficultés soient présentées ; c'était la première fois. Or cette présentation insistait sur le fait que cela fait déjà au moins deux ans qu'il y avait des problèmes sérieux. Il n'en a été fait état dans aucun document de l'Insee. Pourquoi a-t-il fallu attendre une situation de crise pour que cette information soit donnée aux utilisateurs ? Même chose sur l'impact des reclassements entre les catégories de DEFM. Tout le monde savait que ce problème existait. Il était quasiment impossible d'avoir des chiffres (sauf en téléphonant à des correspondants anonymes). Il a fallu qu'une note, également anonyme, attribuée par la presse à "des administrateurs de l'Insee", circule pour que l'on ait les premiers chiffres. Ce n'est qu'à ce moment-là (à la réunion du 8 mars de la formation Emploi, revenus) que la Dares a exhibé quelque chose sur certains aspects, pas sur d'autres. C'est un problème très sérieux. Il ne faut pas que le groupe l'aborde dans des termes polémiques, d'autant moins que c'est un sujet récurrent. Sur cette affaire-là, il y a une vraie difficulté pour les utilisateurs à avoir accès, en temps utile, et dans des formes appropriables, à l'information de plus en plus riche que fabrique le système statistique. Il faut que nous trouvions des éléments de réponse à cette question.

Le président reconnaît que ces chiffres ont une très grande importance. Il faut que les données correspondantes soient établies de manière objective, transparente et indépendante, sans qu'il y ait tous ces problèmes.

Dans la suite du débat, un intervenant revient sur les relations entre données administratives et résultats d'enquêtes, qui sont les deux sources sur le chômage. Pour mener la réflexion (à la suite des rapports Malinvaud et Dubois-Lucas) sur la confrontation entre ce que peuvent donner ces deux sources, il y a deux façons de raisonner : est-ce qu'on regarde ce qui reste à faire par rapport aux propositions Malinvaud, par exemple des indicateurs qui auraient été demandés mais qui n'existent pas ? Ou bien est-ce qu'on change de perspective, dans l'idée (qui a été évoquée) du fétichisme, de la polémique, de la question du défaut d'information, de la longueur de l'appropriation, etc.

Autre point important, la distinction de l'information conjoncturelle et de l'information structurelle. On devrait commencer par réfléchir à l'information structurelle, pour analyser comment le marché du travail a évolué, pour ensuite passer à l'information conjoncturelle. On a eu tendance au cours des dernières discussions à faire l'inverse, à se positionner par rapport aux informations au mois le mois (dont les commentaires, les sources et les informations suscitent des débats légitimes) pour revenir ensuite sur les sujets structurels. Ce serait une posture un peu différente. Reste à voir si elle est faisable ou pas.

Autre remarque, les catégories 4 et 5 de demandeurs d'emploi ont provoqué pas mal de discussions. Elles sont rendues publiques, même si elles ne sont pas commentées. Le sujet de la diffusion des informations, de la récupération des séries... tous ces sujets-là font partie de la pédagogie aux acteurs. Parfois, les journalistes sont démunis, parfois ils ont du mal à trouver les données. La question de la complexité d'accès, d'appropriation des données est un sujet en soi.

Il faut des informations sur l'indemnisation, et plus largement sur les revenus de remplacement. L'indemnisation n'est pas la seule question, il y a aussi les minima sociaux, le RMI. Il y a eu débat pour savoir si les RMIstes avaient obligation de s'inscrire comme demandeurs d'emploi ; la réponse négative apportée jusqu'ici n'est pas seulement due aux difficultés à leur trouver des emplois, mais aussi à l'impact de leur éventuelle inscription sur les chiffres du chômage.

Des situations mixtes se multiplient. On a cité les jeunes et les seniors, il y a aussi les activités réduites. On est en plein dans le sujet du halo, d'une grande complexité.

Il y a des sources statistiques longitudinales (qui permettent de ne pas travailler simplement sur des stocks, mais sur les flux), qui existent aujourd'hui et sont sans doute insuffisamment exploitées. Le fichier historique des demandeurs d'emploi fournit de l'information dans cette dimension-là. Son maniement est lourd, mais il y a des spécialistes à la Dares, à l'ANPE et parmi les chercheurs. Il faut profiter des travaux de ce groupe pour conduire des investigations raisonnables, à partir d'expressions de besoins très simples, qui pourraient être développées par la suite, sur la compréhension structurelle du marché du travail, sur la récurrence ; le terme n'a pas été évoqué depuis le début de la réunion, mais c'est un sujet qu'il faut observer.

Les règles de gestion de l'ANPE (suivi mensuel, classement des demandeurs d'emploi dans les différentes catégories...) constituent d'abord l'outil de gestion de la liste des demandeurs d'emploi. L'ANPE a un souci opérationnel, l'accompagnement des demandeurs d'emploi. A ce titre, c'est intéressant de regarder la confrontation sources administratives - enquêtes dans d'autres pays, où les règles de gestion conduisent aussi à des éléments d'information dans les fichiers administratifs qui se différencient des données d'enquêtes.

Autre intervention. On parlait d'indicateurs synthétiques. Dans la stratégie de Lisbonne, l'indicateur retenu par la communauté européenne est le taux d'emploi (avec des emplois de qualité). En France, le taux d'emploi est inférieur de près de 10 points à l'objectif recherché pour 2010. Dans cette perspective, on peut chercher à comprendre pourquoi des personnes ne sont pas dans l'emploi, et pour celles qui y sont, dans quelle mesure il s'agit bien d'emplois de qualité. L'indicateur synthétique ce serait alors le taux de personnes qui sont dans l'emploi, en regardant si leurs emplois sont de qualité.

Au moment où l'Insee dit qu'il ne peut pas utiliser l'enquête Emploi, Eurostat l'utilise. La qualité de l'enquête n'est pas vue de la même manière. Quelle explication donner à cet écart de compréhension ? Les services spécialisés, ou des utilisateurs avertis, peuvent utiliser les résultats de cette enquête (avec des réserves) ; le grand public n'y a pas accès. Le problème du niveau de fiabilité auquel une enquête doit répondre pour être utilisable fait bien partie du mandat de notre groupe.

Un point qui a été très peu abordé, ce sont les raisons de santé, la relation entre l'emploi et la santé. On rentre dans une nouvelle politique de santé, qui peut conduire des personnes à se soigner ou à ne pas le faire, avec des conséquences potentielles sur l'emploi.

Un intervenant apporte des informations sur l'indemnisation. Beaucoup d'indicateurs sont déjà disponibles. Si on prend la publication mensuelle ANPE-Dares, les trois notions que l'on suit, demandeurs d'emploi de catégorie 1, demandeurs d'emploi de catégories 1+6, chômeurs BIT, cela prend trois lignes sur huit pages. Il y a aussi dans cette publication des indicateurs de suivi du chômage indemnisé, et des dispenses de recherche d'emploi. Le problème est plutôt d'arriver à communiquer correctement. L'Unedic produit des statistiques sur le champ de l'assurance chômage, d'abord du côté de l'emploi, avec trois séries de statistiques, une statistique annuelle exhaustive sur l'ensemble des établissements, une statistique trimestrielle sur un champ restreint (les établissements de 10 salariés ou plus), avec une estimation pour compléter, une statistique mensuelle de suivi de l'emploi dans l'intérim. Du côté du chômage indemnisé, il y a le suivi du chômage indemnisé par l'assurance chômage, et toutes les autres allocations qui sont gérées pour le compte de l'État par l'assurance chômage, donc par exemple les indemnités de solidarité, de pré-retraite, des dispositifs un peu particuliers comme les cessations d'activité de certains travailleurs salariés, etc. Tout cela est disponible.

L'Unedic publie aussi régulièrement une analyse sur la proportion de demandeurs d'emploi non indemnisés, et leurs caractéristiques comparées avec celles des demandeurs d'emploi indemnisés. C'est une étude trimestrielle. Sont publiés aussi tous les trimestres le montant des indemnités de chômage, et un certain nombre d'indicateurs de dispersion, à la fois sur les salaires qui étaient perçus dans la période d'emploi, et sur l'indemnisation au chômage.

Le président demande à l'intervenant comment fait l'Unedic pour collecter ces informations, notamment sur l'emploi, par rapport aux autres sources ? a-t-elle ses propres systèmes de repérage ? En réponse, il est précisé que l'Unedic collecte les cotisations auprès des employeurs, et c'est l'occasion de leur demander des informations sur leurs salariés.

Un autre intervenant ajoute que l'Unedic dispose, à partir d'enquêtes régulières et exhaustives, de la liste des métiers en tension, par bassin d'emploi, et qu'elle les met à disposition de ses antennes, puisque c'est à partir de l'obligation faite aux privés d'emploi d'accepter des métiers en tension que sont maintenues (ou pas maintenues) les allocations de chômage (en effet, maintenant, il y a des règles de contrôle, et à partir de ces métiers en tension, il y a des propositions faites aux personnes privées d'emploi. En fonction de leur attitude par rapport à ces propositions, des dispositions concernant les privés d'emploi ont été prises dans la dernière convention assurance chômage). L'Unedic a beaucoup d'éléments statistiques, assez lourds, et relativement fiables, actuellement peu utilisés dans le débat public.

Cet intervenant insiste surtout sur la finalité du groupe de travail : l'objectif est l'emploi pour tous, et la stratégie de Lisbonne a été rappelée ; pour cet intervenant, c'est le sens de sa participation. Après, on peut avoir des débats sur la nature de l'emploi, le type d'emploi, etc.

A partir de là, entre chômeurs et demandeurs d'emploi, il n'y a pas de distinction a priori. Il y a dans la population active (définie à partir de seuils d'âge bien réglés, 64 ans comme seuil supérieur, et pour le seuil inférieur 15 ans) des salariés qui sont privés d'emploi. Quelles sont les causes de cette privation d'emploi ? Dans la continuité d'une intervention précédente, il faut distinguer les tendances structurelles des tendances conjoncturelles. Au titre des tendances structurelles, on constate au travers des études une évolution importante à la fois de la nature de l'emploi, et des mobilités, tant professionnelle que géographique. On est attentif au phénomène d'intérim, qui prend des proportions assez importantes, et notamment dans certaines régions.

Pour les utilisateurs, il faut leur mettre à disposition des éléments synthétiques et clairs. C'est nécessaire pour dissiper la confusion qu'il y a aujourd'hui, et qui peut d'ailleurs expliquer les médiatisations parfois excessives dans la presse. Faciliter la lecture très certainement, mais il faudra surtout ensuite susciter un vrai débat, comme c'est souligné dans le projet de mandat, pour élaborer et suivre les politiques publiques, nationales ou locales.

L'intervenant se réfère à son département, le Val d'Oise, qui est le plus jeune de France, et aussi le moins qualifié, compte tenu des jeunes sortant du système scolaire sans qualification. Donc porte

ouverte à précarité, chômage... Une fois que ce constat est fait, aucun outil local ne permet de voir comment concrètement l'ensemble des acteurs socio-économiques peuvent, à partir d'un problème clairement identifié et qui n'est pas nouveau, prendre des dispositions concrètes pour que ces jeunes, identifiés sortant du système scolaire sans aucune qualification en nombre important, puissent être accompagnés par de la formation, de façon à accéder à des emplois de qualité autant que faire se peut. Ceci étant dit, il y a aussi des besoins d'emplois exprimés par les organisations patronales locales. Là, on n'a rien, il n'y a aucun outil.

Et enfin comment classer deux catégories de privés d'emploi ; d'abord ceux qui sont pris en charge par les chantiers d'insertion économique ; ils représentent une très grande variété de statuts. Où sont-ils, comment sont-ils identifiés, quelles sont les données dont nous disposons, en sachant que les associations (qui s'en occupent) sont subventionnées par les préfetures (des commissions émettent un avis sur la pertinence du chantier, le montant de la subvention demandée...) et donc que nous avons le nombre de salariés concernés par département. Le second point, ce sont les bénéficiaires du RMI ; compte tenu de la décentralisation, donc de la gestion du RMI en conseil général, et des mesures qui maintenant peuvent être prises par ces instances (collectivités locales), est-ce que nous avons une batterie d'outils qui permette d'avoir le nombre de RMIstes, et ensuite ceux qui sont concernés par les dispositifs d'aide à l'emploi tels qu'ils existent aujourd'hui, tels qu'ils risquent de se dessiner compte tenu des mesures envisagées, et enfin comment ces RMIstes peuvent-ils être mieux appréhendés ?

Un autre intervenant se demande jusqu'où on doit aller dans l'analyse. Il s'agit plutôt d'illustrer des choses en matière d'instruments de mesure statistique. De ce point de vue, il y a des analyses qui rajoutent de la complexité, alors que la discussion a montré qu'on devait avoir de la complexité simple, comme l'a noté le président. J'aurais tendance à distinguer ce qui résulte de conventions (par exemple les règles de l'OIT, issues de réflexions collectives, disent voilà ce qu'on devrait mesurer), et ce qui vient des protocoles ou des outils (des enquêtes, des systèmes d'information, de l'ANPE, de l'Unedic, éventuellement d'autres). La question des outils doit être complétée par celle des moyens, des priorités ; on ne peut pas faire toutes les enquêtes qu'on veut à la fois. Troisième question, qui est beaucoup venue dans la discussion, comment on diffuse et comment on valorise. On aurait gagné à avoir une articulation autour de ces trois aspects. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire d'analyse du tout, mais la réflexion sur les jeunes, ou sur les âges intéresse surtout pour savoir comment on compte les cas-frontières. Quand on compare la France et l'Angleterre, un sujet qui en France n'est pas si important que cela peut devenir assez central. Comment compte-t-on un jeune, qui aimerait bien travailler et qui ne trouve pas d'emploi, mais qui est en même temps en études ?

Il y a des choses qu'on n'a pas fait : par exemple si on ne les traite pas bien les Dom, c'est essentiellement un problème de moyens, d'organisation, ce n'est pas un problème de concepts.

Pour la diffusion et la communication, une note que vous avez probablement vue, de Dominique Goux, précise qu'avec l'enquête Emploi on a six mesures du taux de chômage différentes. Cette note est présente sur le site de l'Insee, depuis deux ans. N'importe quel journaliste aurait pu dire qu'il y avait six mesures du chômage, six estimateurs différents du même taux de chômage en France. Il suffisait d'aller chercher la note (dans le compte rendu des journées de méthodologie statistique de l'Insee). Comment transformer cette information qui existe, qui est publiée, qui n'est pas du tout secrète ? De ce point de vue-là, je demanderais bien aux conseillers sociaux, comment se fait toute cette diffusion ailleurs ? Et pour la diffusion d'un chiffre tous les mois, est-ce qu'il y a un protocole précis ?

Le président remercie tous les intervenants de ce tour de table très intéressant, et ajoute quelques remarques personnelles. La fétichisation, je reprends le titre d'ACDC, pour moi est liée à une assez grande démobilisation de la société française sur la question du chômage. En réalité, malgré les apparences, on parle, on fétichise, mais au fond on ne s'est jamais collectivement organisé en profondeur, comme d'autres pays, pour se battre contre le chômage. Les politiques ont perdu des élections sur ce sujet, donc ils se sentent obligés de faire quelque chose, d'agir par des instruments. Pour moi, c'est lié au fait que le chômage est une cause qui ne mobilise pas spontanément. Et cela parce que c'est compliqué, qu'il y a plusieurs stratégies possibles. Si on savait comment faire de façon évidente, on le ferait. Au fond, le chômage, c'est toujours un problème de coordination. Il y a plusieurs moyens de l'assurer, soit coordination par le marché, soit coordination par les institutions. Si on choisit, ce qui serait théoriquement plutôt la voie française, la coordination par les institutions, il faut

que les institutions soient coordonnées entre elles, il faut qu'elles se coordonnent un minimum avec le marché quand même, et cela, on ne sait pas bien le faire chez nous. L'arrière-fond, pour moi il est là ; il ne fera pas partie de notre rapport, mais c'est important.

Une idée, peut-être, à ajouter au tour de table, serait la question de la dualisation du marché du travail en France. J'ai été très frappé, à une réunion d'un atelier du conseil d'orientation de l'emploi, d'une présentation par l'OIT expliquant que, quand on regarde la durée en emploi des personnes au travail à un moment donné, la durée moyenne depuis 10 ans s'est accrue en moyenne, elle est passée de 11 à 12 ans. Ce n'est pas de la précarité. Mais en même temps, quand on prend les deux bouts, pour les jeunes, la durée moyenne est passée de 2 ans à 1 an, et pour les seniors elle a baissé de 7 ans à 5 ans. Cela veut dire qu'il y a un certain nombre de personnes qui sont au chômage récurrent, presque en permanence, et arrivent beaucoup moins à en sortir, qu'un autre bloc qui est très stable. Il y a donc une très forte dualisation, qui est liée à nos dysfonctionnements collectifs. Je ne sais pas s'il faut mettre des indicateurs là-dessus, je vois bien le risque de mettre en avant ce type d'approche. Je ne sais pas si ces chiffres de durée moyenne en emploi incluent la fonction publique ou pas.

Pour notre prochaine réunion, le 27 juin, on va d'abord compléter et finir la note, sur les aspects manquants, qui ne sont pas les plus faciles d'ailleurs. La dualisation viendra à ce moment-là. Ce serait bien d'avoir quelques éléments sur la durée en emploi. Des sujets sont apparus au cours du tour de table, et donnent quelques idées d'audition. Est-ce que cela ne serait pas intéressant d'essayer d'auditionner Edmond Malinvaud lui-même ? Comment juge-t-il cette évolution ? On l'a fait venir au conseil d'orientation de l'emploi, il est percutant. Je me demande aussi si on ne pourrait pas essayer de faire venir les représentants de l'association des journalistes dont vous parliez. Les journalistes travaillent vite, ils ont un stress important, et je pense qu'il faut vraiment leur simplifier le travail. Je parle des journalistes du quotidien, ceux de la conjoncture. C'est encore pire pour l'audio-visuel que pour l'écrit. L'écrit encore a quelques bons spécialistes.

Parmi les premières auditions, sûrement, Eurostat, l'OCDE, Edmond Malinvaud, des journalistes, on va voir ce qu'on peut faire pour la prochaine fois, le délai est quand même très court. Sinon, j'ai bien noté que nous n'étions pas un groupe d'experts, ce qui m'a rassuré, mais un groupe du Cnis, c'est à dire qui fait l'interface entre ce que le système statistique peut produire et ce dont ont besoin les utilisateurs et les acteurs. On a quand même beaucoup insisté sur les problèmes de communication, d'aide à une bonne communication. Il va falloir qu'on travaille cette question. Nous avons aussi à passer commande à nos conseillers sociaux, pour savoir comment cela se passe à l'étranger. C'est important de voir cela aussi. Nous allons leur passer des commandes, ce qui sera articulé avec les différents thèmes que nous avons dit : comment les acteurs concilient sources d'enquête et sources administratives, comment ils gèrent leurs politiques de soutien aux demandeurs d'emploi, et comment cela interfère avec le système de comptage. Pour qu'ils répondent, il faudra leur donner un petit délai, car ils mettent un peu de temps à répondre. On va démarrer sur ces bases, on va retravailler avec les rapporteurs et faire quelques propositions pour amender légèrement le mandat et faire approuver nos quelques propositions au bureau du Cnis. Nous nous donnons rendez-vous le 27 juin, à la fois pour terminer la lecture de la fin de la note, avec les adjonctions que nous ferons à propos de l'indemnisation, et puis nous aurons quelques auditions, et nous ferons une petite pause entre les deux. On verra comment on s'organise pour vous éviter une séance aussi longue que celle d'aujourd'hui.